détourner l'attention du coup d'Etat qu'on préparait chez les Dix-Huit, chez M. Gambetta et dans certains conciliabules parlementaires qui prenaient à peine le soin de se dissimuler. En second lieu, on veut s'assurer, pour l'avenir, les moyens de tenter avec succès « *le coup* » qu'on allait risquer, à tout hasard, au moment où l'Elysée a reculé.

Ce n'est pas du roman ce que je vous dis là. Si, à l'heure qu'il est, les anciens conseillers du Maréchal daignaient se défendre des accusations qu'on accumule contre eux, ils n'auraient qu'à ouvrir les mains: les preuves s'en échapperaient, innombrables, précises, écrasantes, et toute la France saurait, par le menu, ce qui se complotait aux portes de la présidence. On verrait que le gouvernement occulte, constitué en face du gouvernement régulier, était bien décidé à ne reculer devant rien. Déjà hors de l'esprit de la Constitution par le refus du budget, il était prêt à la violer ouvertement en répondant à la demande de dissolution, par des mesures formellement conventionnelles. On ne devait pas attendre que la dissolution fût votée; dès que la demande eût été portée au Sénat, on eût mis le président en accusation.

Si le Sénat passait outre, on se tournait vers le « *peuple* », on faisait appel à la résistance armée, c'est-à-dire qu'on décrétait la guerre civile. Dira-t-on que c'était agir parlementairement, constitutionnellement? Et si un coup d'Etat n'est autre chose qu'une violence faite à la constitution, comment ne pas reconnaître que les gauches avaient préparé leur coup d'Etat et que nous avons été à la veille d'en être les victimes ?

Faire oublier ces résolutions et ces menaces, c'est habile et c'est même nécessaire; voilà pourquoi on fait apparaître ailleurs le fantôme d'un nouveau 2 décembre, qui n'a jamais été à craindre; ceux qui en parlent le plus, le savent mieux que personne.

Mais il y a l'autre but. Ceci est le passé, il y a l'avenir. Les projets de la majorité radicale, au 13 décembre, étaient d'une exécution hasardeuse. L'armée était fidèle, disciplinée, peu accoutumée d'obéir aux avocats, et son intervention aurait bientôt décidé de l'issue de la lutte engagée. Supprimons ce facteur gênant, se sont dit les calculateurs du comité des Dix-Huit. Et depuis lors, ils travaillent à mettre la main sur l'armée, moins peut-être pour s'en servir que pour empêcher qu'elle serve désormais au salut social. Ils savent bien qu'une fois sous leur main, l'armée n'existera plus.

Telle est la vérité historique, si ce n'est pas la vérité du moment.

Ce qui prouve bien que le cabinet Dufaure n'a pas été « habile » en sacrifiant le général Ducrot, c'est que dès hier soir, les exigences nouvelles ont recommencé à l'assaillir. M. Dufaure a dû promettre à la fameuse délégation des gauches sénatoriales une hécatombe de magistrats des parquets de première instance, couronnés par le déplacement de quelques procureurs-généraux. Ce matin, la presse radicale fait ce curieux et un peu cynique raisonnement:

« Le général Ducrot est frappé ; c'est bien. Mais, en somme, les faits dénoncés comme se rattachant à un coup d'Etat ne se sont point passés dans le ressort de son commandement. Puisqu'on l'a disgracié pour de simples tendances, il serait absurde de ménager ceux qui sont l'objet d'accusations directes et précises. »

On ne peut se dispenser de trouver cela fort ingénieux. Mais qu'en pense le cabinet ? voit-il maintenant qu'on s'est moqué de lui ?

La presse républicaine triomphe trop bruyamment des résultats des élections qui ont eu lieu, hier, au Sénat, pour la formation du bureau. Elle veut y voir ou du moins y montrer la preuve de la dislocation de la majorité sénatoriale.

Que cette presse se rassure. La majorité est toujours la même à la Chambre haute, et bientôt peut-être le radicalisme, omnipotent à la Chambre basse, pourra s'en apercevoir.

Un fait important à signaler, c'est le chiffre de 61 bulletins blancs qui sont une protestation des conservateurs sénatoriaux contre les complicités du duc d'Audiffret avec les gauches; il ne représente plus que celles-ci et n'est plus le président d'une majorité conservatrice.

DE SAINT-CHÉRON.

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

On commence à comprendre combien le comité républicain de Roubaix a été mal inspiré, en rejetant toute idée de conciliation pour les élections municipales. La composition de la liste qui a passé dimanche dernier a donné lieu à beaucoup de démarches et de supplications infructueuses ; elle a été la cause de quelques froissements personnels et a amené une exécution douloureuse, mais nécessaire. Le résultat n'a pas compensé, il faut bien le dire, tant de sacrifices ! La liste est, dans l'ensemble, au dessous du médiocre ; par certains noms, elle est ridicule et n'honore point grandement le parti qui l'a présentée et qui nous l'a imposée.

Les républicains les plus clairvoyants et les plus avisés se rendent bien compte de cette situation ; ils en sont même à se demander s'ils réussiront à administrer la ville avec un pareil conseil municipal ! Mais que faire? Le parti conservateur, qui était disposé à une transaction, à une entente honorable, avant le premier scrutin, repousse maintenant énergiquement toute combinaison nouvelle ; les timides tentatives qui ont été essayées cette semaine ont échoué et échoueront, quoi qu'on fasse. Le mot a été dit et nous le trouvons topique, nos amis n'accepteront pas les « restes » des élus du 6 janvier....

Nous vous avions dit loyalement : « Nous vous abandonnons la politique; » assurez-vous le délégué sénatorial; » mais, cette garantie prise, faites que » les affaires de la ville ne soient pas » remises entre des mains ignorantes » et incapables. »

Vous ne nous avez pas entendus; cette proposition si sage et si généreuse, vous aviez décidé, à l'avance, que vous la repousseriez. Encore une fois, que la responsabilité de votre œuvre retombe tout entière sur vous. Si des inepties se commettent; si le mal se fait; si le bien ne peut s'accomplir; si Roubaix s'arrête dans la voie des améliorations et du progrès régulier, nous vous rappellerons que vous, et vous seuls, vous l'aurez voulu.

Vous avez cru que le nombre était tout; qu'il vous suffisait de l'avoir un jour — et vous l'avez eu. Nous allons voir, maintenant, s'il donnera à vos élus le mérite et la valeur; nous allons voir s'il compensera pour vous l'autorité de l'expérience, de la tradition, de l'intelligence; s'il vous permettra de vous passer longtemps des représentants des grands intérêts et des grandes situations.

La voie est ouverte. Entrez-y.

Nous vous regardons et l'avenir vous jugera.

—

Nous avons dit hier que, cédant enfin à de pressantes et flatteuses sollicitations, M. Catel-Beghin, maire de Lille, revenait sur sa décision et consentait à laisser poser sa candidature au Conseil municipal pour le scrutin de ballottage.

L'*Echo du Nord*, le *Propagateur*, le *Mémorial de Lille* et la *Vraie France* appuient cette candidature et se montrent favorables au maintien de M. Catel à la Mairie.

Le *Progrès du Nord* est d'un avis opposé; il publie la note que voici :

«L'échec de M. Catel-Béghin aux élections du 6 janvier, devait nécessairement préoccuper le nouveau conseil municipal, qui, dans une réunion spéciale, a examiné la question de savoir quel conseiller pourrait remplacer M. Catel-Béghin, dans ses fonctions de maire de la ville de Lille.

» Après un exposé de la situation, l'assemblée a décidé unanimement qu'une délégation composée de MM. J.-B. Desbonnets, E. Mariage, Géry Legrand, Charles. Olivier et Werquin se rendrait chez M. Edouard Desbonnets pour le prier de consentir à se laisser présenter comme candidat à la première magistrature municipale.

» Après les instances les plus pressantes, la délégation n'a pu obtenir de l'honorable M. Edouard Desbonnets la promesse de concours qu'elle sollicitait de lui. Nous osons encore espérer que M. Desbonnets reviendra sur sa détermination.»

A la suite de cette noté, le *Progrès* en publie une seconde, dans laquelle il déclare que le « Comité républicain n'opposera pas plus de candidat à M. Catel-Béghin, à l'élection du 13 janvier, qu'il ne lui en a opposé à l'élection du 6.»

La note se termine ainsi :

«Pour le comité, en effet, la question n'était pas de savoir si M. Catel-Beghin serait ou ne serait pas élu conseiller municipal; il s'agissait de savoir s'il resterait, ou non, maire de Lille.

» Cette question ayant été résolue, par le double échec de M. Catel-Béghin, dans le sein du comité composé de ses pairs, les élus du suffrage universel, et dans la 1re section, il n'a pas paru nécessaire de restreindre le débat en le déplaçant. M. Catel-Béghin, frappé comme maire de Lille, ne verra pas le comité républicain lui disputer un modeste siége de conseiller municipal.»

—

Les prières publiques, prescrites par la Constitution, seront dites dimanche à midi, à Saint-Martin.

Voici la circulaire qui a été envoyée par le Maire de Roubaix aux magistrats et fonctionnaires de la ville :

Roubaix, le 8 janvier 1878.

Monsieur.

Aux termes de la Constitution, des prières publiques doivent être dites avant la rentrée des Chambres.

J'ai l'honneur de vous informer que ces prières auront lieu dans l'église Saint-Martin, le dimanche treize courant à midi.

Le cortége se formera à l'Hôtel-de-Ville à onze heures et demie précises.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Maire,
A. FAMECHON.

—

Son Eminence Mgr le Cardinal a quitté Rome lundi dernier et est attendue à Cambrai, aujourd'hui samedi, ou lundi prochain. La santé de son Eminence est parfaite; le changement de climat et d'habitudes, les fatigues du voyage et celles des affaires n'ont pu avoir aucune prise sur le tempérament vigoureux dont Dieu a doué notre vénérable prélat.

Son Eminence a obenu du Saint-Père pendant son séjour dans la Ville Eternelle l'approbation définitive de la Congrégation des Dames de la Sainte-Union des Sacrés-Cœurs. La nouvelle de cette faveur que son Eminence s'est empressée de faire parvenir à Douai, dès qu'Elle l'eut obtenue, est venue le jour même des funérailles de la Supérieure générale, apporter à cette famille religieuse si nombreuse et si méritante, une bien douce consolation au milieu du deuil si grand qui l'affligeait.

Quelques jours avant son départ, le 3 janvier, Son Eminence a voulu aller célébrer les Saints-Mystères à *son titre*, comme l'on dit dans le langage ecclésiastique, c'est-à-dire à l'église de la Trinité-du-Mont qui sert de chapelle au couvent et au pensionnat des Dames du Sacré-Cœur.

Après la messe, Monseigneur se rendit dans la grande salle de la maison où les maîtresses et les élèves étaient réunies. Il leur dit dans une paternelle allocution combien il était heureux de voir ce petit troupeau de jeunes filles lui rappeler la piété et les vertus de leurs sœurs de Lille, il leur raconta les œuvres de charité que pratiquent dans cette même ville les Enfants de Marie, anciennes élèves du Sacré-Cœur, et le dévouement dont elles ont tant de fois fait preuve envers le Chef auguste de l'Eglise. (*Semaine religieuse*).

—

Le conseil d'administration de la Grande-Harmonie nous prie d'annoncerà nos lecteurs que notre Musique Municipale donnera un grand Concert vocal et instrumental, le lundi 21 courant, à 7 heures, dans les salons de l'Hôtel-de-Ville; elle s'est assuré le concours d'artistes éminents qui feron de ce concert un des plus beaux qu'elle ait pu offrir jusqu'à ce jour.

Les membres honoraires de la Grande-Harmonie y seront seul admis; les personnes qui désireraient souscrire sont informées que la durée de l'abonnement est de six années, au taux de 20 francs par famille entière et de 10 francs par personne seule : les listes sont à leur disposition chez le secrétaire (M. G. Hoffmann, rue de Sébastopol, 49) qui s'empressera de les leur envoyer sur leur demande, et au contrôle le jour du concert.

Nous donnerons sous peu le programme, qui, nous sommes autorisés à le dire, sera des plus attrayant pour les amateurs de bonne musique.

Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à prêter leur aide à notre première musique qui, se disposant à prendre part, cette année, au grand Concours de Paris, s'impose des sacrifices de toute nature et ne pourra atteindre le but qu'elle se propose qu'avec l'assistance de ses concitoyens; nous espérons qu'elle ne lui fera pas défaut.

—

Il y a des gens pratiques, même parmi les garçons-meuniers.

Depuis quelque temps, l'ambition a mordu au cœur Louis Martin : D'ouvrier il voudrait devenir patron. A cela, rien à redire. Mais ce que l'on ne peut que désapprouver en lui, c'est sa façon d'agir. Il est de ceux pour qui la fin justifie les moyens.

Hier, il déchargeait des sacs de farine chez un boulanger de la rue Bernard, lorsque la funeste idée de s'approprier quelques-uns des sacs vides lui passa par la tête.

Il alla les déposer chez un cabaretier voisin du boulanger, disant qu'il viendrait les reprendre plus tard. Mais le boulanger a bon œil; il a vu le manège du garçon meunier, et va le dénoncer à un agent de police, rue de Lannoy, qui arrête maître Martin.

—

Un vol a été commis, hier, dans un estaminet de la rue de Gand, à Tourcoing.

L'auteur du coup est un habitué de l'estaminet, un certain terrassier nommé Désiré Malflet. Profitant de l'absence de la cabaretière, Malflet qui était seul dans l'établissement et qui avait, au préalable, demandé une jatte de café pour détourner les soupçons, ouvrit le comptoir qu'il vida sans laisser une obole et disparut avec 80 francs, n'oubliant que le café encore fumant de la jatte.

On ignore encore où Malflet a pu cacher son trésor et sa honte.

—

EXPOSITION UNIVERSELLE. — Dans sa séance du 9 janvier 1878, le 4e groupe du comité départemental du Nord pour l'Exposition universelle de 1878, a nommé une commission qui sera chargée de la réception des produits destinés à l'Exposition collective agricole du Nord et de leur installation à Paris.

Cette commission est composée de MM. Corenwinder, président, Beaucarne-Leroux, Mariage, Deleporte-Bayart, Macarez, Bernard, de Roost-Warendin et Vandercolme.

Toutes les réclamations ou demandes d'admission devront être adressées à M. le président du 4e groupe, à la Préfecture.

—

Dans sa dernière audience, le tribunal de simple police de Tourcoing a prononcé 22 condamnations comprenant 167 francs d'amende et 57 jours de prison pour les contraventions suivantes :

Abandon de voiture	5
Avoir déversé du charbon sur la voie publique	1
Voiture non éclairée la nuit	3
Passage sur un terrain ensemencé	1
Ivresse publique et manifeste	4
Tapage injurieux et violences légères	8

—

Un concours pour le surnumérariat de l'administration des contributions indirectes aura lieu au chef-lieu de chaque département, le 20 février 1878.

Les conditions d'âge pour l'admission au surnumérariat sont fixées ainsi qu'il suit par les règlements :

Pour le service des bureaux, 19 ans au moins et 25 ans au plus ;

Pour le service actif, 20 ans au moins et 25 ans au plus.

Néanmoins, peuvent être nommés surnuméraires à 18 ans, les fils des employés des contributions indirectes, ainsi que les jeunes gens en possession du diplôme de bachelier ès-lettres ou ès-sciences.

Les jeunes gens à qui il manque moins d'une année pour atteindre le minimum d'âge peuvent se présenter à l'examen ; mais s'ils sont reconnus admissibles, ils ne sont appelés à commencer leur surnumérariat qu'à l'âge réglementaire.

Sont exceptionnellement admis à concourir jusqu'à l'âge de 30 ans, les postulants qui justifieront de services militaires dont la durée compense le temps qui les place en dehors de la limite d'âge, ainsi que ceux qui justifient de services civils pouvant entrer dans la liquidation d'une pension de retraite.

Les postulants se procureront le programme de l'examen, ainsi que la nomenclature des pièces qu'ils auront à fournir, à la direction des contributions indirectes de leur département où ils devront se faire inscrire avant le 9 février 1878. Les listes seront irrévocablement closes à cette date.

Les candidats qui justifieront du diplôme de licencié ès-lettres, ès-sciences ou en droit, seront dispensés de l'examen.

—

L'*Indépendant*, de Douai, annonce que, le 9 janvier, vers 7 heures 10 du soir, un bolide d'une belle couleur bleu-violet très-éclatante a été aperçu à l'horizon poursuivant son trajet dans les régions boréales, et se dirigeant du nord-ouest au sud-est. Ce bolide ne paraissait pas volumineux et était surtout remarquable par sa belle couleur. Il paraît s'être éteint sans éclater.

—

Un assez singulier cas de complicité de fraude a été jugé, hier, par le tribunal correctionnel de Lille.

Un danger auquel sont assez souvent exposés les conducteurs de voitures est celui-ci :

Ils prêtent leur véhicule à un homme en qui ils ont toute confiance, ou bien ils y laissent monter des individus porteurs d'objets prohibés, sans le moins du monde se douter qu'ils deviennent ainsi des complices d'une fraude poursuivie par le fisc.

C'est ce qui est arrivé à un honnête cultivateur de Warneton-Bas, L. Delobel, dit le *Mémorial*. Il avait prêté son chariot à son domestique, le nommé Blondeel, qui allait chercher des meubles en Belgique.

En route, le domestique achète des planches sous lesquelles il cache 75 kilogrammes de tabac belge.

La douane découvre la cachette et voilà cheval et voiture en fourrière et l'homme au violon.

Delobel inquiet de son équipage arrive bientôt et comme il est forcé de demander en flamand à son domestique des explications que celui-ci lui donne dans la même langue — Blondeel ne comprend pas le français — les douaniers le prennent pour un complice du fraudeur et l'inculpent comme tel.

Devant le tribunal, cette complicité n'est pas prouvée et Delobel est acquitté. Quant à son prétendu complice Blondeel, il fait en ce moment les deux mois de prison auxquels il a été précédemment condamné.

Les étrangers en matière d'Elections

Il est un phénomène curieux, mais surtout déplorable, phénomène qui se manifeste partout aux pays frontières, aussi bien dans les Pyrénées qu'à l'Est et dans notre département du Nord, c'est l'immixtion des étrangers dans les affaires nationales ; c'est l'influence souvent prépondérante de ces gens sans nationalité sur la fluctuation des opinions et résultats politiques.

En ce temps superbe où le suffrage universel courbe sous le joug de ses volontés, presque toujours inconscientes, des millions d'hommes qui n'en peuvent mais, assujettit à ses exigences, souvent stupides, toutes les prospérités et les évolutions sociologiques d'un peuple, il est urgent, utile et nécessaire de dévoiler et mettre au grand jour les manœuvres, intrigues et petites besognes faites pour son triomphe, et émanant d'individualités sans droits aucuns, privés par leur situation d'étrangers de toute action politique.

Dans nos cantons de Tourcoing, plus qu'ailleurs peut-être, cette intrusion des étrangers dans la politique s'accomplit à force et sans vergogne.

Certains Belges, disent les renseignements qui nous parviennent, se sont beaucoup remués dans les élections municipales. Ils veulent être les maîtres à Tourcoing. Si on fait une révolution locale à eux le pouvoir!... C'est indigne et révoltant pour les nationaux, pour les français. Il faut en faire bonne et prompte justice, d'autant plus que les étrangers amateurs de politique sont toujours révolutionnaires

Quant aux Belges de Tourcoing dont les excitations radicales nous sont signalées, ils doivent se faire naturaliser s'ils veulent prendre part aux grandes manifestations nationales ; autrement, ils sont hors la loi, et méritent la réprobation générale.

Que les Tourquennois, dont les élections du 6 ont révélé l'intelligence et la droiture, sachent bien que leur dignité commande ; ils ne doivent se consulter qu'entre eux pour la gérance de leurs intérêts, et ne recevoir de conseils d'aucuns, si ce n'est des personnalités reconnues aptes, capables par leurs connaissances, situations et sagesse, à mettre à exécution les conseils qu'elles donnent.

GUSTAVE BAUDELET.

(*Gazette de Tourcoing.*)

—

— Un incident extrêmement rare dans les annales électorales s'est produit dimanche à Vred.

Le scrutin venait de fermer. L'urne est ouverte et l'on commence à compter les bulletins. On arrive à atteindre le nombre des votants... Cependant on sort encore des bulletins de l'urne... Il y a donc plus de suffrages que de votants... Le dénombrement continue... O surprise, voici maintenant que le chiffre des votants dépasse celui des inscrits ! La stupéfaction est sur tous les visages... Quant au mot de l'énigme, il ne fut pas long à trouver. L'on avait oublié de vider la boîte du scrutin depuis l'élection du 4 novembre, et les bulletins de vote pour le Conseil d'arrondissement se trouvèrent mélangés à ceux du Conseil municipal.

Le conseil de préfecture est saisi de ce cas singulier.

— Dans la nuit de mercredi à jeudi, le nommé Emile Bertin, âgé de 44 ans, ouvrier mineur, demeurant au lieu dit le Marais, à Roost-Warendin, a été tué par un éboulement à la fosse n° 4 de Dorignies.

Ce malheureux ne portaint aucune trace de contusion; c'est l'asphyxie qui a déterminé la mort.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 11 janvier. — Hélène Declercq, rue de France, maison Kindt. — Marie Lepers, rue Richelieu, 2. — Hortense Hermans, rue de l'Alma, fort Wattel, 43. — Léon Her, rue du Bois, 24.—Emile Lefortry, rue de la Guinguette, 47. — Julie Leclercq, rue de Beaurewart, 101. — Cécile Rasson, rue de Naples. — Albert Sainleger, rue St-Ange, maison Lefebvre. — Philippe Ryckewaert, rue Dauqenton. — Marguerite Dhallun, rue de Lille, 87.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 11 janvier. — Jules Vancraeyenest, 7 mois, au Cul-de-Four maison Papon. — Julienne Roussel, 9 ans, rue de Lannoy, fort Deprez, 25. — Auguste Cauterman, 48 ans, fileur, Hôtel-Dieu.

Etat-Civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 11 janvier. — Marguerite Lœile, à la Croix-Rouge. — Alphonse Galois, au Pont-Romdu.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 11 janvier. — Rosalie Benoit, 56 ans 6 mois, épouse de Jean-Louis Selosse, rue du Chêne-Houpliue. — Lœul, présenté sans vie, à la Croix-Rouge. — Blanche Glorieux, 9 mois 15 jours, à la Placette.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Un **obit solennel anniversaire** sera célébré en l'église Saint-Martin, le lundi 14 janvier 1878, à 9 heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Liévin GADENNE, veuf de Dame Victoire WAUQUIEZ, décédé à Roubaix, le 29 décembre 1876, dans sa 60e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu. 15177

AVERTISSEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES. *Dépêche de l'Observatoire de Paris.* Paris 12 janvier, 1 h., soir. — Hauteur du baromètre ; Toulon, 769 ; Biarritz, 775 ; Limoges, Strasbourg, 779. Le baromètre est encore en hausse sur la France, mais il baisse en Irlande. Vent Nord-Est généralement, tendant à revenir au Sud sur la Bretagne et la Manche. La température va remonter un peu. Ciel couvert, neige possible par places.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie Alfred Reboux. — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*, dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien.

Belgique

— La société des Horticulteurs de Belgique, sous la présidence de M. Lindhem, vient de proposer à l'administration de l'Exposition d'installer un immense parterre de fleurs rares sous le dôme central du grand vestibule du Champ-de-Mars, côté du pont d'Iéna.

Cette proposition a été naturellement acceptée avec empressement.

— LA FEMME COUPÉE EN MORCEAUX. — Lundi à trois heures, le parquet s'est rendu au Kiel avec Mestdagh.

On a fait plusieurs fois le tour du cimetière tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, mais ce, sans aucun résultat, car le prévenu ne se rappelle plus l'endroit où il a enterré les ossements.

Force a été de renoncer pour le moment à l'exhumation des restes de la femme Vingerhoeten.

Mis en présence des morceaux de chair humaine, trouvés dans la fosse d'aisance, il a confirmé ses aveux d'une manière très-calme.

Les recherches, au cimetière, ont duré deux heures.

La foule était énorme aux abords du cimetière et avait escaladé le mur de clôture, bien qu'à l'endroit le moins élevé ce mur atteignit encore une hauteur de 2 mètres 50.

Hier, des fouilles ordonnées par le parquet ont commencé au cimetière, afin de découvrir les ossements.

Le parquet était composé de MM. Terlinden, substitut du procureur du roi; Wouters, greffier; les docteurs Frémie et Van de Kerckhove, médecins légistes, et Flament, commissaire de la 4e section.

— LE DRAME DE NIEUWKERKE. — Un événement dramatique s'est produit lundi dans l'après-midi sur le chemin de fer du Pays de Waes, ligne d'Anvers à Gand. Le train n° 10, parti de Gand à 2 h. 20 était arrivé vers 3 h. 1/2 non loin de Nieuwkerke, lorsque, entre la première barrière et cette station, les employés du train virent avec stupéfaction un grand et beau garçon, d'une trentaine d'années, s'avancer sur la voie et se placer les bras croisés, devant la locomotive qui arrivait à toute vapeur, et qu'il semblait regarder d'un air de défi.

Le mécanicien, devant la folle action de cet homme, s'empressa de renverser la vapeur, pour arrêter la marche du train, tandis que les serre-freins et les autres employés faisaient des signaux désespérés pour engager le fou qui allait au-devant de la mort, à se garer. Mais les efforts du mécanicien pour éviter un accident et tous les signaux qu'on put faire, furent inutiles.

L'homme ne bougea pas, et la locomotive ne pouvant être arrêtée à temps vint le renverser, lui passa sur le corps avec le train tout entier et quand on releva ce cadavre, ce n'était plus qu'un amas de chair et d'os broyés.

Avis de cet horrible accident ayant été aussitôt transmis à la station de Nieuwkerke, on accourut et l'on put constater l'identité du malheureux qui venait de se suicider d'une façon si étrange et si terrible. C'est un nommé Constant De Jongh, natif de St-Paul et âgé d'environ 28 ans.

Il avait, paraît-il, porté dimanche soir un coup de couteau à une veuve du village de Nieuwkerke mère de deux enfants et qui était, dit-on, sa maîtresse. C'est donc très-probablement la crainte d'avoir à rendre compte devant la justice de sa coupable action, qui l'aura poussé à chercher la mort, qui n'a que trop promptement répondu à son appel.

ADRESSES INDUSTRIELLES & COMMERCIALES

Cette liste paraît dans les deux éditions du ournal de Roubaix. — S'adresser pour les conditions, rue Neuve 17.

Modes

Mlle Marie DUBAR, 80, rue de Lannoy. 15173

Pianos

Location et réparation, rue du Fontenoy, 58. 15174

Architecture Industrielle

V. DUBREUIL, ingénieur-architecte, ptés. des constructions et des installations d'usines, rez-de-chaussée métalliques bités. à grande portée supprimant 70 0/0 des colonnes; constructions métalliques et autres, économiques. 14945

Restaurants

FERRAILLE, (Hôtel), rue Nain, 5, Roubaix.

GINIONS, rue Neuve.

Fabrique et réparation de robinets. Spécialité pour manomètre et réparation.

F. E. DECOCK, rue du Collége, 30, Roubaix. 14081

Charbons

Albert POUTRAIN, rue de Mouveaux. 14070

Zinc et plomb pour bâtiments

BONNAVE-DELANNOY, rue Nain, 3. — Spécialité d'éclairage pour fêtes et soirées. 14072

F. HOUZET-DESCAMPS, rue Saint-Georges, 47, porcelaines, faïences, cristaux, verreries et poteries. Objets de fantaisies pour fêtes et cadeaux. 14836

Coiffures

KENSIER, successeur de M. G. Avenel, CHEVEUX POUR DAMES, 12, rue du Bois, à Roubaix.

Revue des Modes

L'année nouvelle a marqué ses premiers pas dans la carrière avec le même cérémonial que ses devancières. Compliments, hommages, souhaits, vœux, bonbons, fleurs, étrennes, tel est le résumé du jour de l'An; qu'on vienne dire, après cela, que ce jour est ennuyeux ! Tout le monde se montre poli, aimable, prévenant; on peut presque se faire une illusion pour un instant, et croire le monde meilleur qu'il ne l'est... Heureuse illusion !

Le mois de janvier tout entier, du reste, se ressent de cette douce influence et les visages restent souriants. La raison en est facile à donner. Tant que Bébé n'est pas rassasié de ses étrennes, tout est joie autour de lui ; les petites mamans le savent bien : aussi s'arrangent-elles de manière à faire durer le plaisir le plus longtemps possible, en se réservant la garde des joujoux. D'autre part, les maîtresses de maison mettent une grande coquetterie à laisser « négligemment » traîner sur les meubles de leurs salons les mille et un « bibelots, » coffrets, sacs et corbeilles de bonbons qu'on leur a offerts à l'occasion du jour de l'An... Question d'amour-propre satisfait. — C'est bien le cas de s'écrier : «Aimez-vous les douceurs ? on en a mis partout ! » Car il est convenu que pendant tout ce mois de janvier le cœur et bouche feront, sous ce rapport, cause commune.

Les magiciennes habillées de papillottes aux brillantes couleurs ont eu, cette année, un succès fou; rien d'amusant comme de dépouiller de ses plumes cet oiseau d'un genre nouveau qui tirant à soi une pointe de la manche, qui le revers du plastron, qui une fleur de la traîne ! Les annales de la mode resteraient incomplètes si nous omettions d'enregistrer les noms des bonbons qui ont eu la vogue : la Tziganie, le Fandago, le Miréiro, les Souvenirs, Dona Sol, etc. Inutile d'ajouter que les grands-prêtres de la confiserie moderne, les Boissier, les Gouache, les Siraudin, les Bonnet ont fait des merveilles, selon leur habitude.

Nous allons profiter de ce que l'attention générale est encore un peu distraite par ses préoccupations du jour de l'An, pour entretenir nos lectrices de certaines parties secondaire de la toilette, dans le détail desquelles nous n'avons pas toujours le loisir d'entrer. La manche, la poche, la chaussure jouent un rôle assez important dans l'ensemble pour qu'il soit utile de leur consacrer un article.

L'aspect général de la manche a subi peu de variations depuis quelque temps; elle est ordinairement plate, car elle doit s'harmoniser avec la robe princesse, dont la ligne droite est le principal attrait. Il y a lieu, toutefois, de constater le louable effort d'une lingère intelligente qui a introduit une nouvelle manche dans une des matinées élégantes qu'elle vient de créer. Le corps principal du vêtement est en cachemire bleu azur, arrondi comme une veste Figaro et entouré d'un riche galon brodé d'or et d'argent.

La veste semble ouverte devant, tandis qu'elle est seulement ornée d'un plastron de foulard écru, plissé à plis fins; un volant pareil termine le bas du modèle, sans discontinuer avec le plastron; le col est formé d'un plisse montant tout pareil. Les manches, et c'est là le point capital, affectant la forme des manches de 1835 et se présentent comme un diminutif des fameux « gigots » de cette époque; elles sont en foulard et plissées, dans le haut par six rangs de coulisses serrées, le milieu formant un bouffan (gigot), tandis que le bas est coulissé de nouveau. — Cet essai sera-t-il imité et les couturières s'empresseront-elles de suivre l'exemple donné ? Nous verrons bien.

La manche duchesse est fort en vogue pour le costume habillé; sa longueur qui ne dépasse pas le coude et son volant qui s'écarte forment un cadre favorable aux jolis bras. On porte encore, le soir surtout, une manche que nous avons signalée lors de son apparition : manche longue et rayée sur le milieu par un large entre-deux de dentelle noire ou blanche, sous lequel l'étoffe est enlevée. Comodèle est fort apprécié et préféré à la manche de dentelle, qu'on aimait tant l'hiver dernier. Quant à la manche courte, elle est presque réduite à néant, tant on la fait petite aujourd'hui : un bouffant avec poignet plat au bas, tel est le genre; le brouillon est plus ou moins